

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023**

N° 2023 0013

L'An Deux mille vingt-trois, le premier février à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Olivier CHENU, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES,

Absents excusés, Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE),

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : *Projet de chalet à La Chal : autorisation d'installer une cabane et soutien de la demande de subvention*

Le GAEC de SAVEL exploite actuellement l'alpage communal de La Rossa.

Monsieur Nicolas PECCOZ, a sollicité la Commune afin d'installer un chalet dans le secteur de La Chal. Il propose l'installation d'une cabane en bois (Douglas), identique à celle déjà installées dans le Parc National de la Vanoise, d'une surface intérieure d'environ 5.40 m².

Le chalet sera hélicoptéré au printemps et retiré en fin d'estive.

Il est rappelé l'importance de faire pâturer le troupeau dans ce secteur :

- secteur situé en couloir d'avalanche,
- retour d'une plus grande diversité floristique,
- permet d'assurer un meilleur entretien du paysage et prévenir les friches
- permet d'améliorer la qualité du sol

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- AUTORISE Monsieur Nicolas PECCOZ à installer un chalet à La Chal,
- RAPPELLE l'importance du pâturage dans ce secteur et souhaite rédiger une lettre de soutien pour l'obtention d'une subvention.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

